

PréventionCadre de vie

Évitons un accident sur le trajet de l'école centre

Publié par Plumenois le 20/07/2020

Bonjour,

Le trajet vers l'école du centre depuis la rue du calvaire est devenu un enfer. Les incivilités se multiplient et si rien n'est fait il paraît difficile d'éviter un accident l'année prochaine !

Les scooters et motos roulent à fond sur les trottoirs. Ils s'engouffrent Sur le bateau entre le 27 et le 29 rue du calvaire à 50km/h et redescendent tout aussi vite au 23 (où des barrières ont été installées, dommage de ne pas en avoir mis plus haut dans la rue).

Impossible pour eux d'éviter un enfant/adulte sortant de son immeuble sur ce tronçon.

Sur le même tronçon en dehors des heures de pointes les voitures arrivent à 60/70km dans la descente et prennent la pseudo chicane à toute vitesse sans aucune visibilité sur le passage piéton du 27 caché par les voitures (lieu limité pour rappel à 30km/h). Une voiture a ainsi fini sa course dans un arbre au milieu.

Il faut ensuite passer la rue dailly ce qui est devenu très dangereux avec le changement de côté du passage piéton. En effet les voitures provenant de la rue du calvaire s'engouffrent rue dailly grillant systématiquement la priorité piéton (ne la voyant même pas)...

Je conseille à Mr le Maire de tenter de faire ce trajet à 8h30 le matin, je pense que même en ce mois de juillet il comprendra aisément le problème.

En espérant que vous puissiez installer rapidement des barrières sur les trottoirs voire en plus un ralentisseur car l'intervention mensuelle de la police dans la rue pour arrêter les engins à 2 roues n'est pas suffisante bien

que très très lucrative ?.

Bon été

Répondre

au message Évitons un accident sur le trajet de l'école centre

Déplier/replier le fil de discussion

du message Évitons un accident sur le trajet de l'école centre

Publié par Mairie de Sain... (non vérifié) le mer 29/07/2020 - 09:09

Bonjour,

Merci de vos observations, qui posent la question de l'utilité du mobilier urbain sur les trottoirs. Chicanes et barrières peuvent en effet constituer des obstacles pour les voitures et les deux-roues, mais d'une part ces dispositifs sont bien souvent contournés, et d'autre part, ils représentent une gêne fréquente pour les piétons et les personnes en fauteuil roulant, et un danger potentiel pour les malvoyants.

L'option retenue pour la rue du Calvaire est un marquage au sol, bientôt réalisé, incitant automobilistes à serrer à gauche, pour que les usagers de deux-roues aient la place de passer à droite sans être tentés de monter sur le trottoir.

Par ailleurs, pour lutter contre la circulation des deux-roues sur les trottoirs, la police municipale intervient fréquemment et verbalise. Elle a été appelée à une présence plus fréquente rue du Calvaire et une attention renforcée à ces infractions particulièrement dangereuses.

Cordialement,

Publié par Virginie (non vérifié) le mar 08/09/2020 - 09:38

Bonjour,

Je viens de lire la réponse de la mairie à cette demande et veuillez m'excuser mais je pense que les barrières sont indispensables. Le marquage au sol ne changera pas le flot de moto et vélo sur ce trottoir et l'intervention des policiers est très exceptionnel.

Les piétons n'en peuvent plus d'être rasé par des motos lancées à toute vitesse sur ce trottoir !

Il est indispensable et urgent de sécuriser cette portion de rue à un endroit où les deux roues auront beaucoup de mal à contourner les barrières ce qui les rend d'autant plus utile.

Cordialement